



Droit
Famíliá
International

SÉMINAIRE DE RÉFLEXION

Le recours aux tests ADN dans le cadre
du regroupement familial

Vendredi 1^{er} octobre 2010

FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

BRUXELLES

ORGANISATION ET OBJECTIFS

L'ADDE asbl et son point d'appui en DIP sont confrontés dans leur pratique à de nombreuses questions liées à l'utilisation, dans le cadre des procédures de regroupement familial, des analyses génétiques en vue de prouver le lien de filiation.

Après plusieurs années de pratique sans aucune base légale, les tests ADN ont été intégrés en 2006 dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers sans susciter le moindre débat. La réglementation actuelle est d'ailleurs assez laconique et ne contient que peu de balises.

Il découle de la pratique actuelle que la filiation devient, pour les étrangers désireux de faire venir leurs enfants en Belgique, une notion essentiellement biologique, contrairement à ce qui prévaut en droit de la filiation belge et étranger. Cette situation pose évidemment question.

Nous souhaitons dès lors ouvrir le débat et rassembler différents professionnels confrontés à cette réglementation en vue de dégager des pistes de réflexions et d'éventuelles lignes directrices pour l'élaboration de recommandations.

PROGRAMME

9h20 : accueil des participants

9h40 : Le cadre juridique du recours aux tests ADN dans les procédures de regroupement familial – France Blanmailland, avocate au barreau de Bruxelles

10h : Le débat suscité en France par l'introduction dans la loi du recours aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial et la pratique actuelle – Florence Bellivier, professeure à l'Université de Paris – Nanterre

10h20 : Le rôle de la possession d'état en droit de la filiation – Nicole Gallus, avocate et Maître de conférences à l'ULB

10h40 : Pause café

11h : Le recours aux tests ADN à l'épreuve des droits fondamentaux – intervenant du CECLCR – à confirmer

11h15 : Aperçu du droit des Pays-Bas en matière de tests ADN dans le cadre des procédures de séjour – Sanne Konings, juriste au VMC

11h30 : Aperçu des difficultés rencontrées en pratique – Nadia Borremans et Amélie Hayois, juristes au CBAR

11h45 : Débat et pistes de réflexion

13h00 : Clôture des travaux.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION

Facultés Universitaires Saint-Louis
Auditoire 101, 1^{er} étage
Rue du Marais 109
1000 Bruxelles

ACCÈS

Métro: Ligne 2 et 6 (arrêt Rogier)

Bus: 61

Tram: 25, 55 (arrêt Rogier); 92, 94 (arrêt Botanique)

HORAIRE

de 9h30 à 13 h

INSCRIPTIONS et PAIEMENT

Toute personne désireuse de participer à ce séminaire est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer au plus tard le 22 septembre 2010.

Les droits d'inscription s'élèvent à **20 €**. L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement. Celui-ci devra être versé sur notre compte (630-0217856-53) avec la communication (ADN + Nom du participant) avant le 22 septembre 2010. La facture acquittée vous sera envoyée par poste ou remise sur place.

Le nombre de participants est limité : un maximum de deux inscriptions par service ou institution seront retenues.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

✉ : rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles

☎ : 02/227 42 42

☎ : 02/ 227 42 44

✉ : mariella.simioni@adde.be

🌐 : www.adde.be